



CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR

# Communiqué de presse

Le 4 octobre 2019, à Bourges

## Une ligne d'astreinte pour améliorer la qualité et la sécurité des soins en EHPAD la nuit

**Suite à un appel à projets et à la réponse favorable de l'ARS Centre-Val de Loire, une astreinte infirmière, commune à l'HAD (Hospitalisation à Domicile) du Centre Hospitalier Jacques Cœur et à 5 EHPAD du département (soit 450 résidents), est opérationnelle depuis le 24 juin 2019. Cette ligne, ouverte 7j/7 de 21h à 7h, permet de sécuriser les équipes de nuit et de faciliter la prise en soin des résidents.**



*L'équipe de l'HAD du Centre Hospitalier Jacques Cœur qui assure la ligne d'astreinte de nuit*

Contact presse : Pierre-Yves HALIN, chargé des relations publiques - 02 48 48 47 16 - pierre-yves.halin@ch-bourges.fr  
Centre Hospitalier de Bourges - 145 Avenue François Mitterrand - CS 30010 - 18020 Bourges Cedex  
www.ch-bourges.fr |   @chjacquescoeur

## Eviter les hospitalisations de nuit des résidents

Plusieurs objectifs structurent la création de cette ligne d'astreinte mutualisée entre l'HAD et les 5 EHPAD partenaires (EHPAD Armand Cardeux à Nohant-en-Goût, EHPAD de Boisbelle à Fussy et à Bourges les EHPAD Antoine Moreau, les Fioretti et de Taillegrain). Le principal est d'éviter l'hospitalisation d'un résident vers les urgences lorsqu'il ne s'agit pas d'une urgence vitale ou d'une urgence nécessitant le plateau technique de l'hôpital.

Il s'agit d'apporter aux EHPAD une première alternative au « tout-urgences ». Cela rejoint l'objectif de réduction des passages aux urgences pour les personnes âgées fixé par la Ministre de la Santé dans le pacte de refondation des urgences. Cette réforme prévoit d'ailleurs la généralisation des dispositifs d'astreinte infirmière de nuit mutualisée en EHPAD.

*« Depuis 2003 (année d'ouverture de l'HAD), les professionnels de l'HAD apportent leur expertise dans le soin à domicile en assurant une ligne d'astreinte. Pour ce projet, cette ligne a été mutualisée avec les 5 EHPAD partenaires. En effet, dans le cadre de son activité, l'HAD travaille régulièrement avec les EHPAD (qui sont des lieux de vie assimilés au domicile) pour la prise en soin des résidents nécessitant des soins médicaux lourds et complexes. Désormais, les professionnels de l'HAD dispenseront si besoin leurs conseils et aides techniques afin d'améliorer la qualité et la sécurité des soins en EHPAD la nuit. »*

Les EHPAD partenaires

Cette astreinte mutualisée a également pour objectif de sécuriser les équipes de nuit et de permettre un retour rapide du résident vers l'EHPAD après un passage aux urgences. Pour ce faire, l'infirmier(e) d'astreinte délivre des conseils téléphoniques aux professionnels présents la nuit en EHPAD. Il/Elle peut également mettre en œuvre une prescription anticipée dans le cadre de soins palliatifs et réaliser des soins urgents relevant de son champ de compétences, en lien avec le médecin régulateur du Centre 15.

Le recours à l'infirmier(e) d'astreinte n'est pas systématique et dépendra de la situation. En effet, les professionnels de nuit des EHPAD pourront être amenés à contacter directement le Centre 15, en cas de détresse vitale notamment.

## ***Un travail de coopération entre les 5 EHPAD partenaires***

La réponse à l'appel à projets de l'ARS a été envoyée par les 5 EHPAD en septembre 2018. Suite à la réponse favorable de l'ARS en février dernier, les équipes impliquées dans la réalisation de ce projet ont œuvré à l'installation progressive du dispositif.

Ainsi, l'ouverture de la ligne d'astreinte a eu lieu le 24 juin pour les EHPAD Antoine Moreau et les Fioretti. Le 8 juillet, la ligne d'astreinte a été étendue aux EHPAD de Nohant-en-Goût et de Boisbelle. Enfin, le 9 décembre, le déploiement de la ligne d'astreinte arrivera à son terme avec l'intégration de l'EHPAD de Taillegrain.

## ***Depuis l'installation de la ligne d'astreinte (entre le 24/06 et le 30/09)***

**13**

***appels ont été reçus***

**12**

***hospitalisations et passages aux urgences ont été évités***